

RÈGLEMENT N° 2009-141

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 170-1 R**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de permettre la vente d'un terrain appartenant à la Fabrique St-Cœur de Marie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gervais Gagné pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2009;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone « 170-1 R » à même l'actuelle zone « 160 S ».
4. La zone « 170-1 R » est donc agrandie par l'ajout du lot connu et désigné comme étant le lot 3 667 943, au cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. Les extraits du plan de zonage n° 2711, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 2007-103 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 25 mai 2009
 - **SÉANCE DE CONSULTATION TENUE** le 17 juin 2009
 - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 juin 2009
 - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 1^{er} juillet 2009
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 13 juillet 2009
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 24 août 2009
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES** donné le 21 août 2009
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 2 septembre 2009
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 août 2009

(signé) Ghislain Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

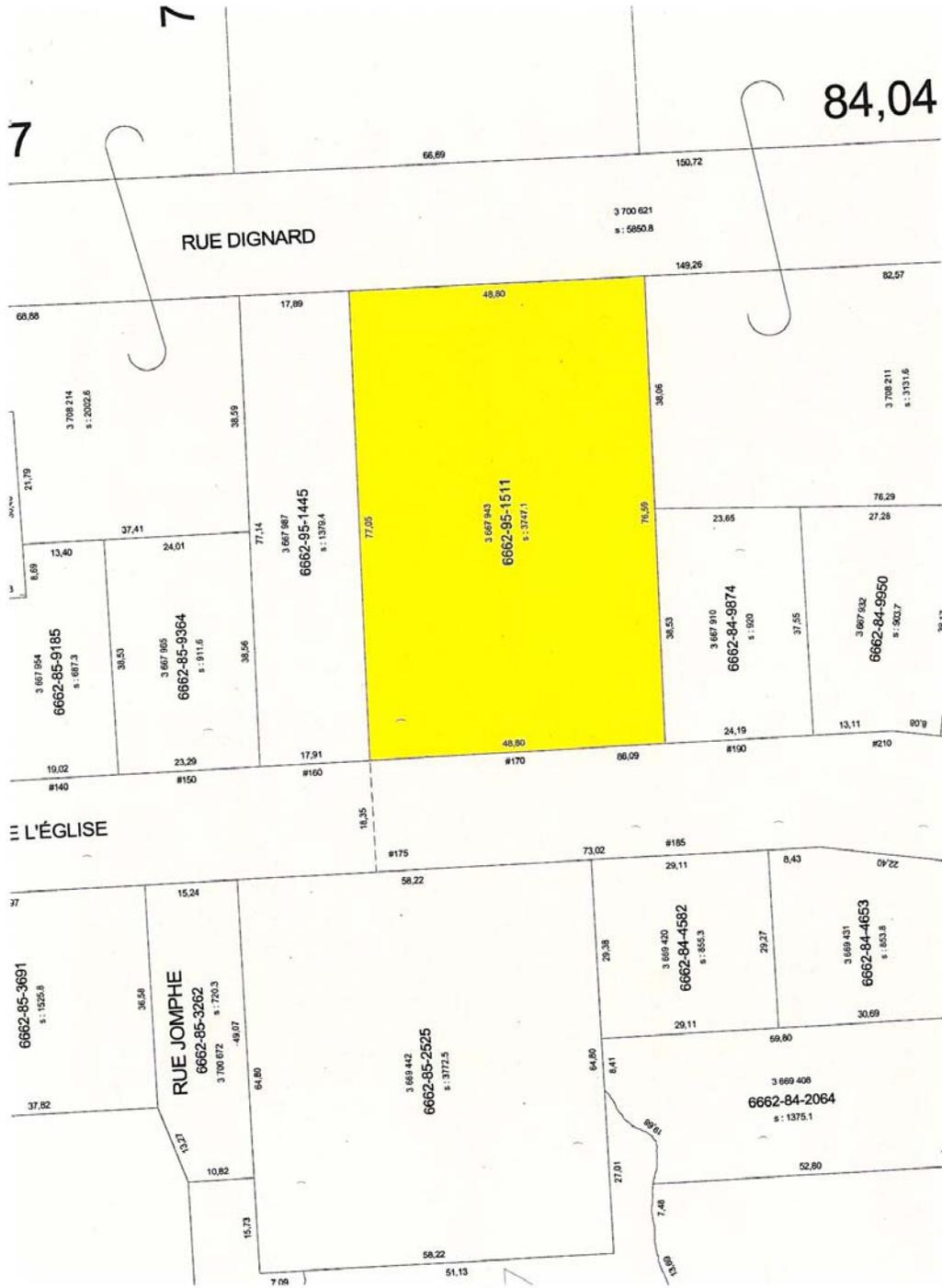
VRAIE COPIE CONFORME
Le

Greffière

Règlement n° 2009-141 (suite)

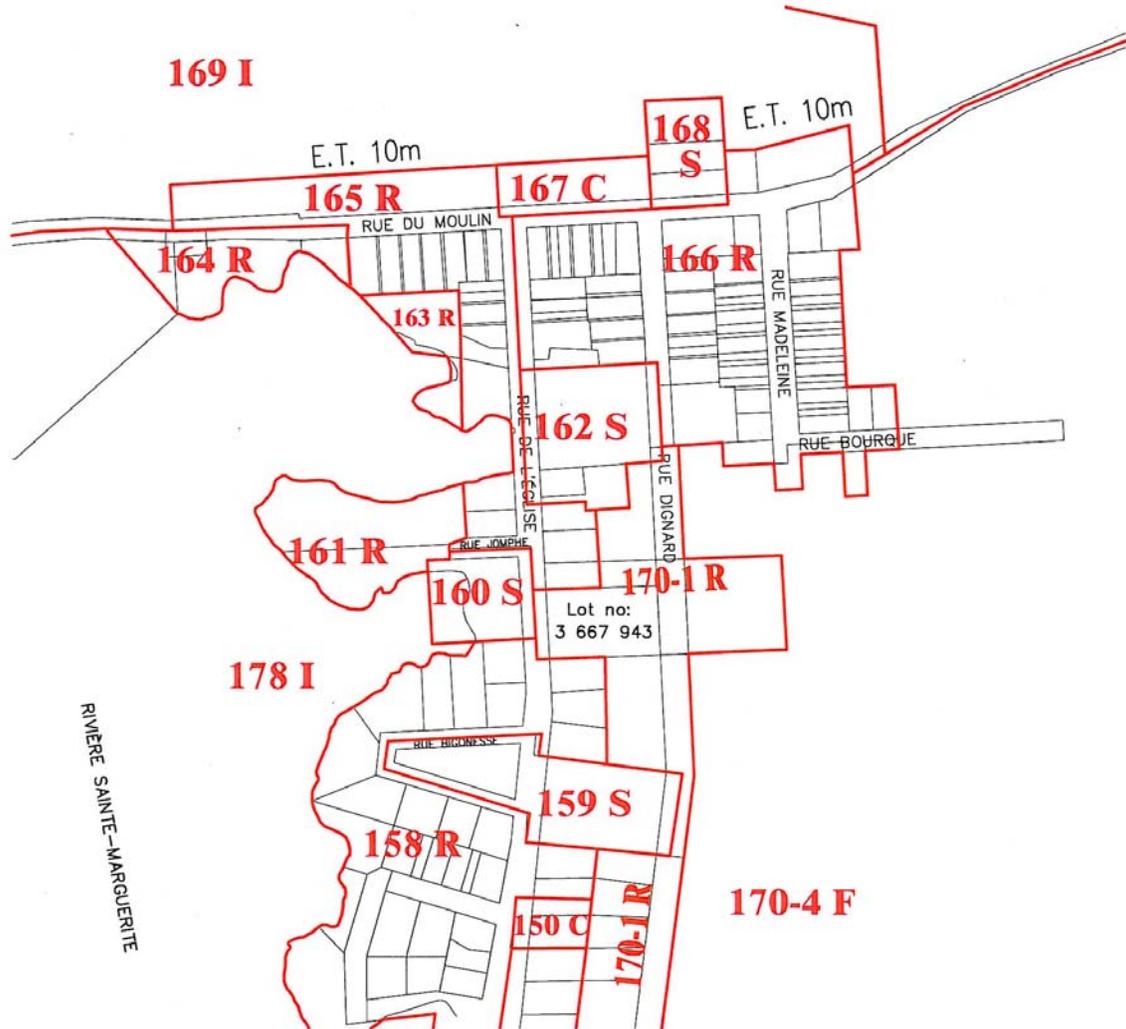
ANNEXE A

PLAN DE LOCALISATION



ANNEXE B

PLAN DE ZONAGE



Amendement au Règlement de zonage # 2007-103

Agrandissement de la zone 170-1 R